

LES CRITÈRES D'INTÉGRATION AU PROJET



LES CRITÈRES PRÉREQUIS

- 1 Avoir un projet de santé validé
- 2 Avoir un financement ACI ou en cours de structuration ACI
- 3 Être adhérent à la FEMAS Hauts-de-France
- 4 Avoir reçu la présentation du projet par la FEMAS Hauts-de-France
- 5 Signer la convention
- 6 Identifier un binôme référent

LES CRITÈRES SOCLES

- 7 Organiser des actions de prévention
- 8 Avoir un carnet de vaccination à jour pour les professionnels de santé
- 9 Mettre en place des permanences vaccination
- 10 Participer aux formations (webinar, échange de pratiques, escape game)



LES CRITÈRES RECOMMANDÉS

- 11 Impliquer les usagers dans le projet
- 12 Ouvrir le projet vers l'extérieur de la MSP
- 13 Assurer une démarche d'amélioration continue

